- X 34

# MINISTERE DE LA SANTE

#### **CABINET DU MINISTRE**

BURKINA FASO Unité – Progrès - Justice

Arrêté N°2004 2 6 3 /MS/CAB
Portant nomination au poste de
Chef de Service du Centre National
d'appareillage Orthopédique du Burkina

#### LE MINISTRE DE LA SANTE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2002-204/PRES du 6 juin 2002 portant nomination de Ministre :

Vu le Décret n°2004-003 /PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu la Loi N°23/94/ADP du 19 Mai 1994 portant Code de la Santé Publique ;

Vu la loi N° 13-98/AN du 28 avril 1998, portant régime juridique applicable aux emplois et agents de la Fonction Publique ;

Vu la Loi n°034/98/AN du 18 Mai 1998 portant loi hospitalière ;

Vu le Décret N°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du ministère de la santé ;

Sur Proposition de la Directrice Générale de la Tutelle des Hôpitaux Publics et du Sous-secteur Sanitaire Privé.

## ARRETE

Article 1: Mr GANDEMA Salifou Mle 34260 N, Médecin, est nommé Chef de Service du Centre National d'Appareillage Orthopédique du Burkina (CNAOB).

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, la Directrice Générale de la Tutelle des Hôpitaux Publics et du Sous-secteur Sanitaire Privé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la prise de fonction de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 0 9 SEP 2004

### Ampliations:

- Original
- Premier Ministère
- Tous Ministères
- SGG/CM
- IGESS
- CF
- CAB
- DAF
- CNAOB
- Toutes directions centrales /Mini-Santé
- Toutes Directions régionales / Mini-Santé
- Tous services rattachés
- Intéressé
- Archives / Chrono

Bédouma Alain YODA./-Officier de l'Ordre National